



Conférence ministérielle
Neuvième session
Bali, 3-6 décembre 2013

Original: anglais

NOTE AUX DÉLÉGATIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES VISAS

Veillez trouver ci-après une communication de l'Équipe spéciale indonésienne chargée de la neuvième Conférence ministérielle concernant les visas, datée du 17 mai 2013.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. La présente note contient des renseignements concernant les prescriptions en matière de visas pour l'entrée sur le territoire indonésien des participants à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC. Tous les participants doivent être en possession d'un passeport ayant une durée de validité d'au moins six mois à compter de la date d'entrée sur le territoire indonésien et comportant un nombre suffisant de pages pour les tampons. Les prescriptions détaillées en matière de visas figurent dans les annexes I et II.

1.2. **Les participants qui doivent obtenir un visa sont invités à en demander un aussi tôt que possible.** Le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie a donné pour instruction aux représentations diplomatiques et consulaires de faciliter le processus de demande de visa.

1.3. Conformément à la réglementation indonésienne, certains participants ne sont pas tenus d'avoir un visa pour entrer sur le territoire indonésien. Les **programmes d'exemption de visa** du gouvernement de la République d'Indonésie sont les suivants:

- a. Le **programme d'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques ou de passeports de service** dispense les ressortissants de certains Membres et observateurs (voir les annexes I et II), détenteurs d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service, de l'obligation de visa d'entrée sur le territoire indonésien pour une durée de 30 jours maximum.
- b. Le **programme d'entrée sans visa** dispense les ressortissants de 15 Membres (voir l'annexe I), détenteurs d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service ou d'un passeport ordinaire, de l'obligation de visa d'entrée sur le territoire indonésien pour une durée de 30 jours maximum.

1.4. Un **visa à l'arrivée** est délivré à l'arrivée à l'aéroport international Soekarno Hatta de Jakarta et à l'aéroport international Ngurah Rai de Bali. Les ressortissants de 61 Membres et observateurs peuvent obtenir un visa à l'arrivée pour une durée ne dépassant pas 30 jours en acquittant un droit de 25 dollars EU. Cette somme doit être versée en espèces. Veillez donc à avoir la somme nécessaire en dollars EU (billets) sur vous. Ce visa ne peut pas être converti en un autre type de visa. Il peut toutefois être prorogé, une fois seulement, auprès du bureau indonésien de l'immigration le plus proche. Les autorités indonésiennes prendront toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'obtention d'un visa à l'arrivée, mais nous recommandons vivement aux participants d'obtenir un visa valide avant leur départ.

1.5. Le **visa visiteur pour les journalistes** est délivré aux journalistes/reporters étrangers inscrits qui entrent en Indonésie pour couvrir la neuvième Conférence ministérielle. Ce type de visa peut être obtenu auprès de l'ambassade ou du consulat d'Indonésie accrédité dans le pays du participant ou dans le pays le plus proche s'il n'existe pas de représentation indonésienne dans le pays du participant.

1.6. Les **formalités d'immigration à bord** concernent les participants voyageant sur les lignes suivantes: Tokyo-Jakarta, Seoul-Jakarta, Amsterdam-Dubai-Jakarta, Sydney-Jakarta, Shanghai-Jakarta, Osaka-Denpasar, Tokyo-Denpasar. Ce service est fourni exclusivement par Garuda Indonesia Airlines sur ces lignes et permet aux passagers de compléter les formalités d'immigration à bord, avant d'atterrir et de débarquer.

1.7. Les participants venant d'Afghanistan, de Guinée, d'Israël, d'Iraq, du Cameroun, du Libéria, du Niger, du Nigéria et du Pakistan doivent obtenir un visa auprès de l'ambassade ou du consulat d'Indonésie accrédité dans leur pays, ou dans le pays le plus proche s'il n'existe pas de représentation indonésienne dans leur pays, **au moins un mois avant la date de leur départ**. Les participants sont priés de contacter le comité chargé de la neuvième Conférence ministérielle à l'adresse suivante: visaswtomc9@kemendag.go.id s'ils ont besoin d'aide.

1.8. La liste des ambassades, consulats généraux et autres consulats de la République d'Indonésie et leurs adresses sont disponibles sur la page Web ci-après: <http://www.kemlu.go.id/Pages/Mission.aspx?|=en>. Il est recommandé aux participants de présenter une demande de visa directement à l'ambassade, au consulat général ou au consulat d'Indonésie accrédité dans leur pays.

1.9. S'il n'existe ni ambassade ni consulat d'Indonésie dans leur pays, les participants devront demander un visa à la représentation indonésienne la plus proche de leur pays de résidence.

1.10. Pour de plus amples renseignements sur les demandes de visa et les changements éventuels concernant les prescriptions relatives à l'entrée sur le territoire, prière de consulter le site Web du Département indonésien de l'immigration: <http://www.imigrasi.go.id/index.php/en/public-services/visa-for-visitor>.

1.11. Les participants peuvent obtenir des informations concernant les services consulaires et les services de visa auprès des représentations indonésiennes à l'étranger ainsi que sur le site suivant: <http://www.kemlu.go.id/Pages/ServiceDisplay.aspx?IDP=7&l=en>.

2 DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE VISA

2.1. Il est recommandé de présenter les demandes de visa aux autorités indonésiennes compétentes au moins un mois avant la date du départ. Si une autorisation spéciale est nécessaire, la demande devrait être faite plus tôt.

2.2. Les demandes de visa seront traitées lorsque tous les documents requis auront été fournis.

3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VISAS

3.1. Pour tout renseignement concernant les demandes de visa, prière de contacter:

Ms. Aida/Ms.Tami/Mr. Abi
Adresse: Ministry of Trade Building 1, 4th Floor
Jl. Ridwan Rais No.5 Jakarta 10110
Tél./Fax: +62213858186
Téléphone portable: +6285664980410
Courrier électronique: visaswtomc9@kemendag.go.id

ANNEXE I

PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE VISAS APPLICABLES
AUX MEMBRES DE L'OMC

N°	Membres	Passeport diplomatique		Passeport de service		Passeport ordinaire	
		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
1	Afrique du Sud**	x		x		x	
2	Albanie	x		x		x	
3	Allemagne**	x		x		x	
4	Angola	x		x		x	
5	Antigua-et-Barbuda	x		x		x	
6	Arabie saoudite, Royaume d'***	x		x		x	
7	Argentine**		x		x	x	
8	Arménie	x		x		x	
9	Australie**	x		x		x	
10	Autriche**		x		x	x	
11	Bahreïn, Royaume de**	x		x		x	
12	Bangladesh		x		x	x	
13	Barbade	x		x		x	
14	Belgique**	x		x		x	
15	Belize	x		x		x	
16	Bénin	x		x		x	
17	Bolivie, État plurinational de	x		x		x	
18	Botswana	x		x		x	
19	Bésil**		x		x	x	
20	Brunéi Darussalam*		x		x		x
21	Bulgarie**		x		x	x	
22	Burkina Faso	x		x		x	
23	Burundi	x		x		x	
24	Cambodge*		x		x		x
25	Cameroun***	x		x		x	
26	Canada**	x		x		x	
27	Cap-Vert	x		x		x	
28	Chili*		x		x		x
29	Chine, République populaire de**		x		x	x	
30	Chypre**	x		x		x	
31	Colombie	x		x		x	
32	Congo	x		x		x	
33	Corée, République de**		x		x	x	
34	Costa Rica	x		x		x	
35	Côte d'Ivoire	x		x		x	
36	Croatie		x		x	x	
37	Cuba		x		x	x	
38	Danemark**	x		x		x	
39	Djibouti	x		x		x	
40	Dominique	x		x		x	
41	Égypte**	x		x		x	
42	El Salvador	x		x		x	
43	Émirats arabes unis**		x		x	x	
44	Équateur*		x		x		x
45	Espagne**	x		x		x	
46	Estonie**	x		x		x	
47	États-Unis d'Amérique**	x		x		x	
48	Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)		x		x	x	
49	Fédération de Russie**		x		x	x	
50	Fidji**	x		x		x	
51	Finlande**	x		x		x	
52	France**	x		x		x	
53	Gabon	x		x		x	
54	Gambie	x		x		x	
55	Géorgie	x		x		x	

N°	Membres	Passeport diplomatique		Passeport de service		Passeport ordinaire	
		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
56	Ghana	x		x		x	
57	Grèce**	x		x		x	
58	Grenade	x		x		x	
59	Guatemala	x		x		x	
60	Guinée***	x		x		x	
61	Guinée-Bissau	x		x		x	
62	Guyana	x		x		x	
63	Haïti	x		x		x	
64	Honduras	x		x		x	
65	Hong Kong, Chine*						x
66	Hongrie**		x		x	x	
67	Îles Salomon	x		x		x	
68	Inde**		x		x	x	
69	Irlande**	x		x		x	
70	Islande**	x		x		x	
71	Israël***					x	
72	Italie**	x		x		x	
73	Jamaïque	x		x		x	
74	Japon**	x		x		x	
75	Jordanie	x		x		x	
76	Kenya	x		x		x	
77	Koweït, État du**	x		x		x	
78	Lesotho	x		x		x	
79	Lettonie**	x		x		x	
80	Liechtenstein**	x		x		x	
81	Lituanie**	x		x		x	
82	Luxembourg**	x		x		x	
83	Macao, Chine*						x
84	Madagascar	x		x		x	
85	Malaisie*		x		x		x
86	Malawi	x		x		x	
87	Maldives**	x		x		x	
88	Mali	x		x		x	
89	Malte**	x		x		x	
90	Maroc*		x		x		x
91	Maurice	x		x		x	
92	Mauritanie	x		x		x	
93	Mexique**	x		x		x	
94	Moldova, République de	x		x		x	
95	Mongolie		x		x	x	
96	Monténégro	x		x		x	
97	Mozambique	x		x		x	
98	Myanmar*		x		x		x
99	Namibie	x		x		x	
100	Népal	x		x		x	
101	Nicaragua	x		x		x	
102	Niger***	x		x		x	
103	Nigéria***	x		x		x	
104	Norvège**	x		x		x	
105	Nouvelle-Zélande**	x		x		x	
106	Oman**	x		x		x	
107	Ouganda	x		x		x	
108	Pakistan***		x		x	x	
109	Panama**	x		x		x	
110	Papouasie-Nouvelle-Guinée	x		x		x	
111	Paraguay		x		x	x	
112	Pays-Bas**	x		x		x	
113	Pérou*		x		x		x
114	Philippines*		x		x		x
115	Pologne**	x		x		x	
116	Portugal**		x		x	x	
117	Qatar**	x		x		x	

N°	Membres	Passeport diplomatique		Passeport de service		Passeport ordinaire	
		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
118	République centrafricaine	x		x		x	
119	République démocratique du Congo	x		x		x	
120	République démocratique populaire lao*		x		x		x
121	République dominicaine	x		x		x	
122	République kirghize		x		x	x	
123	République slovaque**		x		x	x	
124	République tchèque**	x		x		x	
125	Roumanie**	x		x		x	
126	Royaume-Uni**	x		x		x	
127	Rwanda	x		x		x	
128	Saint-Kitts-et-Nevis	x		x		x	
129	Saint-Vincent-et-les Grenadines	x		x		x	
130	Sainte-Lucie	x		x		x	
131	Samoa	x		x		x	
132	Sénégal	x		x		x	
133	Sierra Leone	x		x		x	
134	Singapour*		x		x		x
135	Slovénie**		x		x	x	
136	Sri Lanka		x		x	x	
137	Suède**	x		x		x	
138	Suisse**		x		x	x	
139	Suriname**		x		x	x	
140	Swaziland	x		x		x	
141	Tadjikistan	x		x		x	
142	Taipei chinois**					x	
143	Tanzanie, République-Unie de	x		x		x	
144	Tchad	x		x		x	
145	Thaïlande*		x		x		x
146	Togo	x		x		x	
147	Tonga	x		x		x	
148	Trinité-et-Tobago	x		x		x	
149	Tunisie**		x		x	x	
150	Turquie**		x		x	x	
151	Ukraine	x		x		x	
152	Union européenne	x		x		x	
153	Uruguay	x		x		x	
154	Vanuatu	x		x		x	
155	Venezuela, République bolivarienne du	x		x		x	
156	Viet Nam*		x		x		x
157	Zambie	x		x		x	
158	Zimbabwe	x		x		x	

Observations:

* Un régime libéral a été accordé aux participants par la République d'Indonésie. Actuellement, une autorisation d'entrée sans visa est accordée à 15 Membres pour une durée de 30 jours maximum.

** Les participants peuvent demander leur visa au préalable ou demander un visa à leur arrivée à l'aéroport international Ngurah Rai de Bali et à l'aéroport international Soekarno Hatta de Jakarta. Le coût de ce visa à l'arrivée en Indonésie s'élève à 25 dollars EU pour un visa de 30 jours maximum. Cette somme doit être versée en espèces. Veuillez donc à avoir la somme nécessaire en dollars EU sur vous. Ce visa ne peut pas être converti en un autre type de visa. Il peut toutefois être prorogé, une fois seulement, auprès du bureau indonésien de l'immigration le plus proche. Si le détenteur d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service souhaite demander un visa à l'arrivée, il devra acquitter le droit applicable.

*** Les participants sont priés de contacter le Comité chargé de la neuvième Conférence ministérielle à l'adresse suivante: visaswtomc9@kemendag.go.id pour organiser la délivrance du visa.

ANNEXE II

PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE VISAS APPLICABLES
AUX OBSERVATEURS AUPRÈS DE L'OMC

N°	Membres	Passeport diplomatique		Passeport de service		Passeport ordinaire	
		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas		Prescriptions en matière de visas	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
1	Afghanistan***	x		x		x	
2	Algérie**	x		x		x	
3	Andorre	x		x		x	
4	Azerbaïdjan		x		x	x	
5	Bahamas	x		x		x	
6	Bélarus		x		x	x	
7	Bhoutan	x		x		x	
8	Bosnie-Herzégovine		x		x	x	
9	Comores	x		x		x	
10	Éthiopie	x		x		x	
11	Guinée équatoriale	x		x		x	
12	Iran**		x		x	x	
13	Iraq***	x		x		x	
14	Kazakhstan		x		x	x	
15	Liban	x		x		x	
16	Libéria***	x		x		x	
17	Libye**	x		x		x	
18	Ouzbékistan	x		x		x	
19	République arabe syrienne	x		x		x	
20	Saint-Siège	x		x		x	
21	Sao Tomé-et-Principe	x		x		x	
22	Serbie		x		x	x	
23	Seychelles	x		x		x	
24	Soudan	x		x		x	
25	Yémen	x		x		x	

Observations:

* Un régime libéral a été accordé aux participants par la République d'Indonésie. Actuellement, une autorisation d'entrée sans visa est accordée à 15 Membres pour une durée de 30 jours maximum.

** Les participants peuvent demander leur visa au préalable ou demander un visa à leur arrivée à l'aéroport international Ngurah Rai de Bali et à l'aéroport international Soekarno Hatta de Jakarta. Le coût de ce visa à l'arrivée en Indonésie s'élève à 25 dollars EU pour un visa de 30 jours maximum. Cette somme doit être versée en espèces. Veuillez donc à avoir la somme nécessaire en dollars EU sur vous. Ce visa ne peut pas être converti en un autre type de visa. Il peut toutefois être prorogé, une fois seulement, auprès du bureau indonésien de l'immigration le plus proche. Si le détenteur d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service souhaite demander un visa à l'arrivée, il devra acquitter le droit applicable.

*** Les participants sont priés de contacter le Comité chargé de la neuvième Conférence ministérielle à l'adresse suivante: visaswtomc9@kemendag.go.id pour organiser la délivrance du visa.